



ORGANISME DE FORMATION SECURITE INCENDIE

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

OBJECTIFS :

Etre capable de donner l'alerte rapidement.
Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu. Connaissance du signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
Désignation du personnel, connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes de sécurité.

FORMATION

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Code du travail

L 231-3-1 : Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

R 232-12-20 : Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours que se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages

Règle R6 Chapitre 4

En période d'activité, 10 % de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I en moins d'une minute dans un secteur.

Chapitre 6

Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Les équipiers de seconde intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques sur vidéo projecteur,
- Exercice pratique sur feu,
- Démonstrations par le formateur,
- Exercices d'apprentissage.

O.F.S.I

60 Claude Monet - 02800 Beautor

Téléphone : 02 23 39 92 42 – Portable : 06 64 71 48 02

Messagerie : ofsi@orange.fr

SARL OFSI – AU CAPITAL DE 2 500 € - RC DE CHAUNY - N° SIRET 494 727 613 00015 - APE 804C
AGREE PAR LA PREFECTURE DE LAON SOUS LE N° 0203



ORGANISME DE FORMATION SECURITE INCENDIE

MATERIELS :

- Vidéo projecteur + films,
- Bacs à gaz (poubelle, ordinateur, compteur),
- extincteurs,
- 1 livret fin de stage.

SECTEUR INDUSTRIEL :

- Bac canalisation,

MODULE INCENDIE

Partie Théorique (2 heures) :

- Missions de l'E.P.I (film : en équipe contre le feu),
- La réglementation,
- Conséquences et causes d'un incendie dans la société,
- Le triangle du feu,
- L'alerte et alarme,
- Les modes de propagation du feu,
- La différence entre un feu et un incendie (la règle des 3MN – film : petites causes, grands effets),
- Les classes de feu,
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles,
- L'effet des produits extincteurs sur un feu,
- Les règles de sécurité sur les extincteurs,
- Distances d'attaque du feu,
- Le permis de feu.

Partie Pratique (1 heures) :

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par une mise en situation (bacs à gaz),
- Exercice des modes de propagation des fumées dans un local, à l'aide d'un fumigène (si possible).

MODULE EVACUATION

Partie Théorique (2 heure) :

- Techniques d'évacuation par rapport au bâtiment,
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file et du chargé de sécurité (film : évacuation),
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise,
- Film : les fumées et l'homme,
- Les consignes de sécurité.

Partie pratique (1 heure) :

- Dégagement d'une victime dans un local enfumé clos.

O.F.S.I

60 Claude Monet - 02800 Beautor

Téléphone : 02 23 39 92 42 – Portable : 06 64 71 48 02

Messagerie : ofsi@orange.fr

SARL OFSI – AU CAPITAL DE 2 500 € - RC DE CHAUNY - N° SIRET 494 727 613 00015 - APE 804C
AGREE PAR LA PREFECTURE DE LAON SOUS LE N° 0203